

17 Mar 2025 -13:41

La Belgique réagit à la décision disproportionnée du Rwanda de rompre les relations diplomatiques et de déclarer persona non grata les diplomates belges à Kigali

Aujourd'hui, la Belgique a été informée de la décision du Rwanda de rompre ses relations diplomatiques avec la Belgique et de déclarer les diplomates belges à Kigali persona non grata.



Aujourd'hui, la Belgique a été informée de la décision du Rwanda de rompre ses relations diplomatiques avec la Belgique et de déclarer les diplomates belges à Kigali persona non grata.

« La Belgique regrette cette décision, qui est disproportionnée et illustre que lorsque nous sommes en désaccord avec le Rwanda, celui-ci préfère ne pas dialoguer », a déclaré le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot.

« J'ai invité mon homologue rwandais, le Ministre Olivier Nduhungirehe, à me rencontrer lors de son passage à Bruxelles la semaine dernière, mais ce dernier a décliné la rencontre, malgré la porte ouverte à définir un créneau d'agenda commun. On peut supposer que le gouvernement rwandais a probablement préféré se contenter d'une vision unilatérale et biaisée de notre position. Or, la rupture des canaux de discussion ne facilite jamais la résolution des différends. »

La Belgique réfute les déclarations du président Paul Kagame faites ce week-end ainsi que les raisons invoquées pour justifier la décision rwandaise. La Belgique ne cherche ni à punir ni à affaiblir le Rwanda, encore moins en fonction d'un passé colonial dont elle a pris ses distances depuis longtemps. Il s'agit

d'une déformation totale des faits.

« La seule boussole de la Belgique continuera à être le respect des droits humains, de l'État de droit et du droit international humanitaire », a affirmé le Ministre Prévot. Cette position est partagée par toute l'UE ainsi que par d'autres partenaires internationaux, dont le G7. Ceci montre qu'il ne s'agit pas d'une position isolée et que la Belgique n'a pas besoin de convaincre ses partenaires.

Notre position vis-à-vis du génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994 reste inchangée et nous la réaffirmons. La Belgique a condamné sans la moindre ambiguïté le génocide contre les Tutsis et a assumé sa part de responsabilité, notamment en demandant pardon pour ses manquements. La Belgique reste attachée à l'application de la loi sur la négation du génocide contre les Tutsis et maintiendra la très bonne coopération judiciaire entre le Rwanda et la Belgique concernant la poursuite de ses auteurs.

Face à la violation de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et à la poursuite des violences dans l'est du pays, la Belgique considère qu'une réponse ferme et unanime de la part de l'UE était nécessaire. Ce matin, le Conseil de l'Union européenne a adopté des sanctions individuelles contre des hauts responsables militaires rwandais ainsi que des membres du M23 et de l'AFC. Un individu et une entreprise rwandaise ont également été sanctionnés en lien avec le trafic illégal de ressources naturelles en République démocratique du Congo. Il est probable que la décision prise aujourd'hui par le Rwanda ne soit pas étrangère à l'adoption unanime de ces sanctions au niveau européen.

L'objectif de ces mesures est d'exercer une pression afin que toutes les parties cessent le feu et s'asseyent à la table des négociations. La Belgique salue les avancées réalisées ces derniers jours grâce à la médiation régionale et les encourage vivement. La République démocratique du Congo doit également prendre ses responsabilités, non seulement pour permettre la résolution des conflits, mais aussi pour réformer sa propre gouvernance.

La Belgique appelle à un engagement de bonne foi dans les dialogues sur le plan régional et national, tout en mettant fin à toute coopération avec les FDLR et en sanctionnant tout discours ou acte de haine à l'encontre des Rwandophones.

La décision du Rwanda n'est pas restée sans réponse. Le Ministre Maxime Prévot a décidé de prendre des mesures de réciprocité : convocation du chargé d'affaires par intérim du Rwanda, déclaration des diplomates rwandais persona non grata avec ordre de quitter le territoire dans un délai de 48 heures et dénonciation de nos accords bilatéraux de coopération gouvernementale (sur base de l'article 11.3).

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères,  
des Affaires européennes et de la Coopération au développement  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://prevot.belgium.be>

AudreyJacquiez  
Porte-parole (FR)  
+32 497 16 18 61  
[audrey.jacquiez@diplobel.fed.be](mailto:audrey.jacquiez@diplobel.fed.be)

Laurens Soenen  
Porte-parole (NL)  
+ 32 471 30 11 90  
[laurens.soenen@diplobel.fed.be](mailto:laurens.soenen@diplobel.fed.be)